

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-23 19SGADL0228

**SEANCE DU
19 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 62
Date de convocation : 13 décembre 2019
Date d'affichage : 20 décembre 2019

OBJET : AP/CP Restructuration du quartier de la Gare du Creusot - Ajustement de l'échéancier

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 71
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 71
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 9 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 19 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe BAUMEL - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean GIRARDON - M. Jean-Luc GISCLON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Cyrille POLITI - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)
M. GRONFIER (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Christian CATON)
Mme ROUSSEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
Mme RAMES (pouvoir à Mme Josiane GENEVOIS)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Lionel DUBAND



Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales relatif au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Le rapporteur expose :

« Le conseil communautaire du 22 janvier 2015 a acté la possibilité de recourir à la gestion en AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de Paiement) pour une partie des dépenses d'investissement.

Cette démarche a été retenue pour la restructuration du quartier de la gare du Creusot.

Pour mémoire, cette restructuration comprend différentes opérations dont :

- La démolition et la reconstruction du pont existant en vue de la création d'un nouvel espace urbain reliant les 2 rives de la ville avec la création d'un bâtiment d'accueil pour des services publics ;
- La création de nouveaux espaces publics et de stationnement.

Au vu, du décalage de facturation et des révisions de prix, il est nécessaire de prolonger l'Autorisation de programme d'un an et d'ajuster le montant et l'échéancier des crédits de paiement.

Pour mémoire, la mise à jour de l'autorisation de programme, votée lors du conseil du 2 mai 2019, était établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)		
			2017	2018	2019
Pont Dalle Gare SNCF	7 200 000 €	UDUPU 160	912 967	4 108 861	1 114 671
Restructuration du quartier de la gare du Creusot		UDUPU 037	260 092	80 033	723 376

Il est proposé d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement, pour l'aménagement du quartier de la gare, comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Pont Dalle Gare SNCF	7 200 000 €	UDUPU 160	912 967	4 108 861	1 079 671	20 000
Restructuration du quartier de la gare du Creusot		UDUPU 037	260 092	80 033	623 376	115 000

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour la restructuration du quartier de la gare établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Pont Dalle Gare SNCF	7 200 000€	UDUPU 160	912 967	4 108 861	1 079 671	20 000
Restructuration du quartier de la gare du Creusot		UDUPU 037	260 092	80 033	623 376	115 000

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 décembre 2019
et publié, affiché ou notifié le 20 décembre 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Hervé MAZUREK

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom. A small vertical mark is visible to the right of the signature.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Hervé MAZUREK

A handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom. A small vertical mark is visible to the right of the signature.